

## Coordonnées utiles

Vous êtes blessé :  
SAMU/Urgences 15

Vous êtes en Danger :  
Police/gendarmerie 17 ou 112

Sécurité Sociale : 36 46

CAF de Savoie : 0810 25 73 10

Conseil Départemental :  
04.79.89.57.00

Hébergement d'urgence : 115

Maison de la Justice  
et du Droit : 04 79 89 22 00

Planning Familiale d'Albertville :  
04 79 89 57 23 sur RDV  
tous les mardis de 13h30 à 18h

Centre d'Information de Dépistage  
et de Diagnostic des IST :  
sur RDV tous les mercredis à hôpital  
d'Albertville : 04 79 96 51 52

## Présentation

Dans le cadre de la loi contre l'exclusion du 27 Juillet 1998, une permanence d'accès aux soins de santé a été mise en place au sein du Centre Hospitalier d'Albertville-Moûtiers

Adaptée aux personnes en situation de précarité, elle facilite leur accès au système de santé et les accompagne dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits.

Centre Hospitalier  
Albertville Moûtiers

253, rue Pierre de Coubertin  
73200 ALBERTVILLE

CENTRE HOSPITALIER  
ALBERTVILLE MOUTIERS




Du Lundi au Vendredi  
de 9h00 à 16h30

### Conseillère sociale :

Aurore VIBERT

### Médecin référent :

Dr C. MALLAVAL

 06.22.19.90.04

## A qui s'adresse la PASS ?

- Vous êtes seul(e) ou avec des enfants
- Vous avez peu de revenus
- Vous avez une faible complémentaire ou vous êtes sans carte d'assurance maladie
- Vous avez un problème de santé et vous ne savez pas vers qui vous adresser
- Vous n'avez pas de médecin généraliste et vous souhaitez être guidé dans vos démarches

## Comment contacter la P.A.S.S ?



**06.22.19.90.04**

Du Lundi au Vendredi  
de 9h00 à 16h30

Permanence de la Conseillère  
à l'hôpital d'Albertville

**Du lundi au vendredi  
sauf exception**

Permanence de la Conseillère  
à l'hôpital de Moutiers

**sur Rendez-vous**

Permanences médicales

**Sur Rendez-vous**

**Contactez-nous pour connaître  
les dates et lieux de  
consultations**

## Rôle de la PASS ?

- Accueil et accompagnement par un travailleur social
- consultation auprès du médecin de la PASS

POUR :

- Vous écouter
- vous guider dans vos démarches (*ouvertures des droits à la santé, démarches administratives etc.*)
- vous accompagner et/ou vous orienter dans l'accès à la santé
- Permettre la poursuite de vos soins en sortie d'hospitalisation

L'équipe administrative,  
Le corps médical,  
La PASS,  
sont des acteurs complémentaires  
mis à disposition de la personne  
pour l'accompagner dans son  
parcours de santé.